



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE**  
**DE**  
**L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

**N° Spécial**

**18 Avril 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DRIEA du 18 Avril 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDE- PARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIEA-IDF N° 2018-2-094	16.04.2018	Arrêté préfectoral réglementant provisoirement la circulation sur l'autoroute A86 sur la commune de Colombes pour la pose de capteur pour le covoiturage.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

**Arrêté préfectoral DRIEA IDF n° 2018-2-094 du 16 avril 2018 réglementant provisoirement la circulation sur l'autoroute A86 sur la commune de Colombes pour la pose de capteur pour le covoiturage.**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2521-1 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** la note du 8 décembre 2017 de la Ministre chargée des transports auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2018 et du mois de janvier 2019 ;

**Vu** la demande formulée le 29 mars 2018 par la DIRIF/DIET/UTER ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur des Routes auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Commandant de la CRS Autoroutière Ouest Ile-de-France ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'avis de Madame le Maire de Colombes ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Gennevilliers ;

**Considérant** que la pose de capteur pour le covoiturage sur l'autoroute A86, en direction de Nanterre, au PR 4, sur la commune de Colombes nécessite des restrictions temporaires de circulation,

**Sur proposition** de Monsieur le Directeur de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine.

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Du 16 au 17 avril 2018, du 17 au 18 avril 2018, du 25 au 26 avril 2018, du 14 au 15 mai 2018 et du 15 au 16 mai 2018, de 21h00 à 05h30, l'autoroute A86, en direction de Nanterre, est fermée à la circulation du boulevard Interdépartemental (D19-Gennevilliers) au boulevard Charles de Gaulle (D992-Colombes).

Une déviation est mise en place par activation de l'itinéraire S58.

### **ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par (DRIEA IF/DiRIF/SIMEER/DIET/UTER (2 rue Olof Palme à 94000 Créteil - Téléphone : 01 46 76 49 28 - adresse courriel : olivier.gobert@developpement-durable.gouv.fr) sous le contrôle de la Direction des Routes Ile-de-France, Arrondissement de Gestion et d'Exploitation de la Route Ouest, Unité d'Exploitation de la Route de Nanterre (UER N) (21 rue Gutenberg à 92000 Nanterre - Téléphone : 01 41 91 70 00).

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés conformément aux dispositions du code de la route.

### **ARTICLE 3 :**

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le permissionnaire puisse réclamer de ce fait aucune indemnité. Dans ce cas les lieux seront remis dans leur état initial par le permissionnaire.

### **ARTICLE 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

### **ARTICLE 6 :**

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine,

- Monsieur le Commandant de la CRS Autoroutière Ouest Ile-de-France,
- Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine,
- Madame le Maire de Colombes,
- Monsieur le Maire de Gennevilliers,

ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux d'exécution des travaux et publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Nanterre, le 16 avril 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>